

Section Laboratoires

ATTESTATION D'ACCREDITATION**ACCREDITATION CERTIFICATE****N° 1-6454 rév. 8**

Le Comité Français d'Accréditation (Cofrac) atteste que :
The French Committee for Accreditation (Cofrac) certifies that :

SGS FRANCE

N° SIREN : 552031650

Satisfait aux exigences de la norme **NF EN ISO/IEC 17025 : 2017**
Fulfils the requirements of the standard

et aux règles d'application du Cofrac pour les activités d'analyses/essais/étalonnages en :
and Cofrac rules of application for the activities of testing/calibration in :

ENVIRONNEMENT / AMIANTE
ENVIRONMENT / ASBESTOS

réalisées par / *performed by :*

SGS EHS - Toulouse
- ZONE DE THIBAUD
7 RUE JEAN GRANDJEAN
31100 TOULOUSE

et précisément décrites dans l'annexe technique jointe
and precisely described in the attached technical appendix

L'accréditation suivant la norme internationale homologuée NF EN ISO/IEC 17025 est la preuve de la compétence technique du laboratoire dans un domaine d'activités clairement défini et du bon fonctionnement dans ce laboratoire d'un système de management adapté (cf. communiqué conjoint ISO-ILAC-IAF en vigueur disponible sur le site internet du Cofrac www.cofrac.fr)

Accreditation in accordance with the recognised international standard NF EN ISO/IEC 17025 demonstrates the technical competence of the laboratory for a defined scope and the proper operation in this laboratory of an appropriate management system (see current Joint ISO-ILAC-IAF Communiqué available on Cofrac web site www.cofrac.fr).

Le Cofrac est signataire de l'accord multilatéral d'EA pour l'accréditation, pour les activités objets de la présente attestation.

Cofrac is signatory of the European co-operation for Accreditation (EA) Multilateral Agreement for accreditation for the activities covered by this certificate.

Date de prise d'effet / *granting date* : **01/03/2024**Date de fin de validité / *expiry date* : **28/02/2029**

Pour le Directeur Général et par délégation
On behalf of the General Director

Le Responsable du Pôle Chimie Environnement,
Pole manager - Chemistry Environment,

DocuSigned by:
Stéphane BOIVIN
EE43BF63613B44C...

La présente attestation n'est valide qu'accompagnée de l'annexe technique.

This certificate is only valid if associated with the technical appendix.

L'accréditation peut être suspendue, modifiée ou retirée à tout moment. Pour une utilisation appropriée, la portée de l'accréditation et sa validité doivent être vérifiées sur le site internet du Cofrac (www.cofrac.fr).

The accreditation can be suspended, modified or withdrawn at any time. For a proper use, the scope of accreditation and its validity should be checked on the Cofrac website (www.cofrac.fr).

Cette attestation annule et remplace l'attestation N° 1-6454 Rév 7.

This certificate cancels and replaces the certificate N° 1-6454 [Rév 7](#).

Seul le texte en français peut engager la responsabilité du Cofrac.

The Cofrac's liability applies only to the french text.

Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS

Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21

Siret : 397 879 487 00031

www.cofrac.fr



Section Laboratoires

ANNEXE TECHNIQUE

à l'attestation N° 1-6454 rév. 8

L'accréditation concerne les prestations réalisées par :

SGS EHS - Toulouse
- ZONE DE THIBAUD
7 RUE JEAN GRANDJEAN
31100 TOULOUSE

Dans son unité :

- **Amiante - Site de Toulouse**

Elle porte sur : voir pages suivantes

Unité technique : Amiante - Site de Toulouse

L'accréditation porte sur :

| # ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage – Prélèvement <i>Mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26)</i> | | | |
|--|--|--|----------------------------------|
| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Air intérieur | Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante | Définition de l'objectif de mesurage Choix des emplacements de prélèvement Détermination de la durée totale de prélèvement et du nombre de prélèvements Sélection de la méthode de simulation à mettre en œuvre | NF EN ISO 16000-7 GA X 46-033 |
| Air intérieur | Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante | Prélèvement statique par pompage sur membrane filtrante | NF X 43-050 (2021) * |

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les échantillonnages en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

* **Portée FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes dans la portée d'accréditation.

| # ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques <i>Mesures d'empoussièrement en fibres d'amiante dans les immeubles bâtis (LAB REF 26)</i> | | | |
|---|---|--|--------------------------------|
| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Air intérieur | Détermination de la concentration en fibres d'amiante | Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) | NF X 43-050 (2021) * |

* **Portée FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes dans la portée d'accréditation

| # ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage – Prélèvement | | | |
|---|---|---|---|
| <i>Mesurages des niveaux d'empoussièrement de fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28)</i> | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Air des lieux de travail | Etablissement de la stratégie d'échantillonnage pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante | Définition de l'objectif de mesurage Choix des emplacements de prélèvement en fonction du type d'activité Détermination de la durée de prélèvement et du nombre de prélèvements | NF EN ISO 16000-7 GA X 46-033 NF X 43-269 (2017)* |
| Air des lieux de travail | Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante | Prélèvement individuel ou statique par pompage sur membrane filtrante | NF X 43-269 (2017)* |

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les échantillonnages en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

***Portée FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

| # ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques | | | |
|---|---|--|---|
| <i>Mesurages des niveaux d'empoussièrement de fibres d'amiante au poste de travail (LAB REF 28)</i> | | | |
| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
| Air des lieux de travail | Détermination de la concentration en fibres d'amiante | Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) | NF X 43-050 (2021)* NF X 43-269 - Annexe K (2017)* |

*** Portée FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les méthodes décrites en respectant strictement les méthodes reconnues mentionnées dans la portée d'accréditation.

ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Echantillonnage - Prélèvement*Essais concernant la recherche d'amiante dans l'air (HP ENV)**Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air ambiant (environnement extérieur)*

| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
|--|--|--|----------------------------------|
| Air ambiant • <i>Enveloppes du bâtiment, voirie et réseaux divers</i> | Etablissement de la stratégie de prélèvement pour la détermination de la concentration en fibres d'amiante | Définition de l'objectif de mesurage (en relation avec la nature des sources) Choix des emplacements de prélèvement Détermination de la période et de la durée de prélèvement Détermination du nombre de prélèvements | NF EN ISO 16000-7 GA X 46-033 |
| Air ambiant • <i>Enveloppes du bâtiment, voirie et réseaux divers</i> | Prélèvement en vue de la détermination de la concentration en fibres d'amiante | Prélèvement statique par pompage sur membrane filtrante | NF X 43-050 (2021) * |

* **Portée FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode interne ne sont pas autorisées.

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais physiques*Essais concernant la recherche d'amiante dans l'air (HP ENV)**Détermination de la concentration en fibres d'amiante dans l'air ambiant*

| OBJET | CARACTERISTIQUE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
|---|---|--|-------------------------|
| Air ambiant • <i>Matériaux ou produits manufacturés contenant de l'amiante délibérément ajouté</i> | Détermination de la concentration en fibres d'amiante | Préparation des grilles après calcination (méthode indirecte) Comptage par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) | NF X 43-050 (2021)* |

* **Portée FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode interne ne sont pas autorisées

ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais Physiques

Analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Détection et identification d'amiante délibérément ajouté dans les matériaux et produits manufacturés

Arrêté du 1^{er} octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses

| OBJET | CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
|--|---|--|--|
| Matériaux et produits manufacturés susceptibles de contenir de l'amiante délibérément ajouté : <ul style="list-style-type: none"> • Plâtres • Cellulose • Ciment / Carbonates • Polymères • Hydrocarbonés | Fibres classées « amiante » | Préparation sans ou avec traitement par calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique et/ou autre préparation | Méthode interne de préparation : MLE-MO-LAB-104 * |
| | | Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) | HSG 248 - Annexe 2 |
| | | ET | ET |
| | | Préparation par traitement par calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique | Méthodes internes de préparation : MLE-CONS-LAB-242 * MLE-CONS-LAB-243 * |
| | | Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) | NF X43-050 (parties utiles de la norme) |

* **Portée FIXE** : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques de la méthode interne ne sont pas autorisées.

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures

ENVIRONNEMENT / AMIANTE / Essais Physiques

Analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante

Détection et identification d'amiante naturellement présent dans les matériaux et produits manufacturés
Arrêté du 1^{er} octobre 2019 modifié par l'arrêté du 26 décembre 2019 relatif aux modalités de réalisation des analyses de matériaux et produits susceptibles de contenir de l'amiante, aux conditions de compétences du personnel et d'accréditation des organismes procédant à ces analyses

| OBJET | CARACTERISTIQUE MESUREE OU RECHERCHEE | PRINCIPE DE LA METHODE | REFERENCE DE LA METHODE |
|---|---------------------------------------|--|--|
| Matériaux et produits manufacturés pouvant contenir naturellement de l'amiante (par exemple : enrobés, bétons, enduits, mortiers) | Fibres classées « amiante » | Séparation éventuelle des différentes phases constituant le matériau ou produit manufacturé par tamisage | MLE-CONS-LAB-340 * |
| | | <u>Analyse des matériaux bruts</u> | |
| | | Préparation sans ou avec traitement ou calcination et/ou par attaque chimique et/ou mécanique | MLE-CONS-LAB-340 * |
| | | Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) | HSG 248 - Annexe 2 NF ISO 22262-1 (parties utiles de la norme) |
| | | ET | ET |
| | | Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) | NF X43-050 (parties utiles de la norme) IMA : Principes pétrographiques et de classification minéralogique ** |
| | | <u>Analyse des matériaux pouvant contenir de l'amiante ajouté délibérément</u> | |
| | | Préparation sans ou avec traitement par calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique | MLE-CONS-LAB-340 * |
| | | Détection et identification par Microscopie Optique à Lumière Polarisée (MOLP) | HSG 248 - Annexe 2 NF ISO 22262-1 (parties utiles de la norme) |
| | | ET | ET |
| | | Préparation par traitement par calcination et/ou attaque chimique et/ou mécanique | NF ISO 22262-1 (parties utiles de la norme) |
| | | Détection et identification par Microscopie Electronique à Transmission équipée d'un Analyseur en dispersion d'énergie des rayons X (META) | NF X43-050 (parties utiles de la norme) |

* *Portée FIXE* : Le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en respectant strictement les méthodes mentionnées dans la portée d'accréditation. Les modifications techniques du mode opératoire ne sont pas autorisées.

Portée flexible FLEX1 : le laboratoire est reconnu compétent pour pratiquer les essais en suivant les méthodes référencées et leurs révisions ultérieures.

** IMA Database of Mineral Properties ; Hawthorne et al., 2012 <http://rruff.info/ima/>

Accréditation rendue obligatoire dans le cadre réglementaire français précisé par le texte cité en référence dans le document Cofrac LAB INF 99 disponible sur www.cofrac.fr

Date de prise d'effet : **01/03/2024** Date de fin de validité : **28/02/2029**

Cette annexe technique annule et remplace l'annexe technique 1-6454 Rév. 7.

| |
|---|
| Comité Français d'Accréditation - 52, rue Jacques Hillairet 75012 PARIS Tél. : +33 (0)1 44 68 82 20 – Fax : 33 (0)1 44 68 82 21 Siret : 397 879 487 00031 www.cofrac.fr |
|---|